



Ville de Schefferville

ORDONNANCE 2022-10-66

OBJET : Remplacement intérimaire du directeur général

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE lors de la prise de ses vacances annuelles par le directeur général ou en cas de maladie de ce dernier, ou de vacance au poste de directeur général, il peut être opportun de nommer un directeur général par intérim;

ATTENDU QUE certains remplacements intérimaires ont déjà eu lieu;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Nomme madame Diane Cyr au poste de directrice générale par intérim de la Ville de Schefferville pour les périodes suivantes : du 22 au 31 juillet 2022; du 8 au 10 août 2022; du 29 août au 5 septembre 2022; du 1^{er} au 10 octobre 2022; du 17 au 21 novembre 2022; du 21 décembre 2022 au 4 janvier 2023.

Adoptée à Québec le 4 octobre 2022

Jean Dionne, Administrateur